Le Sénat

1ère. ANNÉE, No. 22. MANITOBA. JEUDI 2 NOVEMBRE, 1871.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

CINQUIÈME FRAGMENT.

18 Décembre 18...

Conversation avec Harpon, maître pêcheur.—L'Eglise.—La Barque de Saint-Pierre.—Le Pape, les Evêques, les légitimes Pasteurs.—L'Eglise est catholique, apostolique et romaine, fondée par N.-S.-J.-C.—Les Apôtres.—Leur Mission.—La Tradition.—Nécessite de l'Eglise.—Des Missions catholiques.—La Communion des Saints.—La famille Harpon.—Le Déjeuner.—Un nouveau Mousse.—Marianne.—Sa confiance en Dieu.

—Oui, Monsieur Hervé, ne nous laissons point étourdir par les vains discours de ceux qui, dominés par l'erreur l'ignorance ou la mauvaise foi, cherchent à nous précipiter sur des côtes dangereuse, pour s'enrichir, eux seuls, des débris du navire naufragé. Bien fou serait le marin qui connaissant un pilote expérimenté, consommé dans la connaissance des rescifs, habitué à conduire sans danger, à travers les écueils, les barques au port, le repousserait pour confier la conduite de son vaisseau à quelque nouveau venu, qui n'aurait que des paroles pour garantie de son habileté. Il ne manque point, même parmi nous, de ces vantards qui voudraient rire de la simplicité de notre foi ; mais, croyez-je-bien, on ne les écoute guère, et leurs discours n'ont pas plus de valeur parmi nous que les observations d'un marin d'eau douce, sur un équipage qui a lutté contre les vagues de la mer en fureur.

Mais, Monsieur, nous voilà à la porte de Marianne, veuillez vous donner la peine d'entrer.

Marianne attendait avec impatience le retour de l'église ; son œil inquiet cherchait sa petite Adélaide sous le voile qui la couvrait. Babet, disait-elle, hâte-toi donc, donne-moi vite ta petite sœur ; je vais l'embrasser, notre petite sainte ; elle crie, c'est qu'elle a faim. Apporte-là. Et sans s'apercevoir que nous étions là, Marianne remplissait son office de mère. Harpon demandait à Joséphine, sa seconde fille, si la galette était prête ; il pressait les pas de Julien, son quatrième garçon, vers la cave ; Aglaé étendait sur la table une nappe bien blanche ; un autre enfant y déposait du pain frais, du beurre, des crevettes et des huîtres ; tandis que Harpon fouillait dans une armoire pour en tirer une vieille boutieille, et la carrssant de la main : "Elle en a entendu du vent celle-là, Monsieur Hervé ; elle a senti le roulis, et il y a longtemps ; mais, ma vieille, jamais ni rat-de-cave, ni douanier, ni insecte quelconque n'a touché à ton bouchon ; le voilà tel que je le mis à la Jamaïque, sur le bon rhum qui me donna un riche habitant, en échange de je ne sais quelle drôlerie que j'avais apportée de la France. Voyez le goudron, il porte encore l'ancre du bouton de mon paletot. J'avais toujours dit que ce bouchon-là ne sauterait que dans une grande occasion. Eh bien M. Hervé, la voilà venu ; pour la premiere fois vous allez vous asseoir à la table du pêcheur." Et me frappant sur l'épaule de de sa large main : "Jamais ami plus respectable n'est entré dans notre maison. Je vous l'ai dit, M. Hervé il n'y a qu'une chose que je regrette, c'est que vous ne soyez pas marin. Allons, à table." Je priai et j'obtins à force de supplications, de maître Harpon, de respecter le bouchon de la precieuse bouteille, et de la conserver dans son intégrité pour quelqu'un plus digne de l'apprécier que moi ; et il fallut, pour obtenir de lui ce sacrifice, ni plus ni moins que la promesse d'assister aux noces de Babet, sa fille ainée, qui doivent bientôt avoir lieu. Julien observa qu'Herman venait de lui remettre un panier qui lui semblait contenir quelque chosse de bon ; et dans le fait, quelques bouteilles de ma cave apparurent. Elles furent reçues avec cordialité. Toute la famille se rangea autour de la table, et le déjeuner fut des plus gais. Il n'y avait point d'autre étranger que moi, et quoiqu'il manquât trois garçons actuellement embarqués, nous formions un effectif respectable. Babet avait été marraine, et l'aîné des garçons parain. A une douzième, dit Harpon, on ne cherche point de parain hors de la famille, Babet et François n'en aimeront que mieux Adelaide, pour l'avoir tenue sur les fonts du baptême.

Marianne réchauffait dans son sein la nouvelle venue, que les petites sœurs disputaient. C'était une chose charmante à voir que cette mère entourée de ses enfants, accueillans tous sans calcul cette nouvelle sœur. Le vieux marin, à la peau brûlée et et presque calleuse, la prit, enfin dans ses bras et me dit : « Beaucoup prétendraient que cette petitelà est de trop ; et s'ils passaient la revue du trésor de son père, ils auraient raison ; mais, Monsieur Hervé, le trésor du vieux Harpon n'est pas dans ce bahut là, le voilà.» Et Hardon tendait la main pour me montrer ses enfants. « D'abord, Dieu ne peut point avoir trop de serviteurs, l'Eglise trop d'enfants, la mer trop de pêcheurs, et Dieu qui nourrit les petits des oiseaux ne laissera point périr les enfants de Marianne, qui le craint et suit sa loi.»

François, la mer est-elle bonne ? Regarde ; la barque est-elle parée ? les filets sont-ils à bord ? Allons, Babet, les vivres de la nuit, ma gourde et mes habits de pêche. Julien, prépare-toi, mon petit ; tu vas commencer tout-à-l'heure ta première campagne ; une de plus, un de plus à la mer. Il faut bien travailler davantage puisqu'il y en a une de plus à nourrir «Enfants, un coup du vin de Monsieur Hervé.» A la santé du nouveau mousse ! repris-je, et la santé fut acceptée par tous.

« La prière, reprit Harpon, pour que Dieu bénisse Julien.» Et il prononça quelques paroles d'une touchante simplicité, auquel je m'unis du plus profond de mon cœur. «Allons, petit, embrasse ta mère et Adélaide, pour laquelle tu vas travailler ; depêchons-nous, la mer est bonne.» Harpon me tendit sa large main et serra la mienne à faire crier les os. «Adieu, tous ; ayez soin de Marianne.» Et il sortit avec son fils, tout fier de son nouveau costume de mousse, portant gaillardement son grand bonnet de laine sur l'oreille. «Au revoir, Monsieur Hervé, me dit le petit ; je vous porterai le premier turbot que je prendrai.» Je l'embrassai. Mais à peine avait-il fait quelques pas, que Babet le rappela pour lui remettre un chapelet qu'il avait oublié.

Je suivis des yeux la marche du père et du fils ; je les vis monter dans la barque, appareiller, fendre la mer, qui était douce et favorable. Je vis grimper à la petite echelle de corde le nouveau mousse, qui me salua en agitant son bonnet. Je rentrai et vint causer avec cette bonne Marianne. Elle me confia tous ses soucis maternels, mais son courage égalait sa confiance. Je me permis de déposer sous son chevet une bourse destinée, lui dis-je, à commencer la dot d'Adélaïde.

En cheminant vers mon toit, je réfléchissais à tout ce qui m'avait frappé dans cette journée. J'admirais la quietude de ces braves gens, leur confiance en cette Providence qui ne trompe jamais ceux qui s'en remettent à elle de leurs intérêts les plus chers. L'abandon avec lequel Harpon et sa femme se livraient à la bonté de Dieu, était pour moi la condamnation la plus puissante des calculs du monde. Le degré d'instruction auquel ce vieux matelot était parvenu, ne me surprenait point autant que l'ignorance profonde de tant de personnes réputées instruites, qui ne savent pas ce qu'il importe réellement à l'homme de savoir.

Puis, naturellement, ma pensée revenait sur ces grandes vérités que nous n'avions qu'à peine touchées,

Quelle edmirable chose, me disais-je, que la communion des saints, c'est-à-dire ce trésor de l'Eglise, qui jamais ne s'épuise, qui a sa source dans les mérites de J. C., auxquels s'unissent les mérites de tous les saints qui sont au Ciel et de tous ceux qui sont sur la terre, les bonnes œuvres de quelque genre qu'elles soient, les sacrifices, les devouements, si bien que tous les Chrétiens ne forment, à bien parler, qu'un corps, dont le bien être profite à tous les membres ! Quelle divine institution que celle de l'Eglise Catholique ! Les empires sont tombés les uns sur les autres ; il en est dont le nom est effacé de la menoire des hommes, dont les ruines sont perdues dans les sables du désert ; les legislations ont remplacé les législations ; les revolutions ont déchiré le globe d'un bout à l'autre ; et l'Eglise, toujours une, toujours jeune, toujours nourrie par le sang des martyrs, toujours tribunal suprême de la morale et de la foi, reste ferme, inébranlable sur un roc, au pied duquel les générations passent, soit en se courbant, soit en relevant orgueilleusement la tête, mais sans jamais détacher une parcelle de son impérissable base ; édifice divin, bâti par Dieu même et toujours soutenu par le Saint-Esprit.

(*A continuer.*)

Correspondance.

Winnipeg, 30 Octobre 1871.

M. le Rédacteur,

Merci pour la bonne hospitalité que vous avez bien voulu donner à la première partie de ma correspondance, dans votre dernier numéro.

Comptant toujours sur votre empressement à m'accorder la même faveur, je vous adresse la suite promise au *Liberal* et continue de m'adresser à lui.

Ma dernière phrase était celle-ci : *Prenez garde de vous tromper toujours comme vous venez de le faire.*

N'allez pas croire au moins que ce qui précède soit une menace ; c'est à peine un avertissement ! Pourquoi vous menacerions nous ? Quand un peuple est comme nous sûr d'être dans la véritable et bonne voie, quand il a conscience de ce qu'il fut, de ce qu'il est et de ce qu'il peut être en l'avenir, quand surtout, un peuple est comme nous bien certain de son honnêteté bien reconnue et de sa force, à laquelle vous faites semblant de ne pas croire, mais qui n'en existe pas moins, soyez-en sûrs ; quand dis-je, un peuple sait comprendre tout cela, il ne s'abaisse pas à menacer parceque tel ou tel journal (dans lequel, soit dit sans vous offenser, on ne peut trouver que stupide et coupable passion depuis le premier mot jusqu'au dernier) cherche à l'exaspérer et à lui faire oublier les bonnes résolutions qu'il a puisées dans son bon sens et dans sa droiture. Et puis, a quoi servirait de vous menacer ? Quelles raisons aurions nous de le faire ? Vous n'êtes même pas digne d'une menace venant de nous, et nous méprisons souverainement celles nombreuses qui nous viennent de vous. Votre colère et vos menaces nous importent peu ! Nous avons une juste idée de ce que nous valons et l'avenir prouvera l'impuissance de vos mensonges en même temps que l'odieux de votre abjecte persiflage.

En un mot, nous vous laissons volontiers le rôle de diffamateur éhonté que vous jouez avec tant de parfait naturel ! Nous, comme citoyens, nous gardons celui d'insultés, patients, soumis et confiant en la justice de la constitution anglaise autant qu'en l'opinion publique. Mais je vous avertis, Messieurs du *Liberal*, desormais je vous suivrai pas à pas dans la voie indigne où vous vous êtes imprudemment et coupablement engagée ; je lirai attentivement tout ce que votre pauvre et méchante cervelle vous inspirera. Comme homme je vous reléguerai au banc de l'humanité ! Comme écrivain je saurai vous mettre au Pilori du journalisme canadien.

Prenez cela pour une menace si vous voulez, et soyez bien assuré qu'elle n'est pas irréalisable. Si nous pouvions croire un instant que vos principes, tout dangereux qu'ils soient, seront partagés et approuvés par un grand nombre de nos concitoyens d'origine anglaise, nous ne vous parlerions pas ainsi, et, quoiqu'il nous répugnât d'employer la violence dans nos écrits, nous pourrions lutter assez avantageusement de ce côté, car enfin je vous l'ai dit et je vous le répète, au risque de froisser votre amour propre, (s'il est possible que vous en ayez) vous êtes une parfaite nullité comme journaliste ! Mais à quoi bon, nous sommes assuré que les trois quarts de vos lecteurs vous méprisent déjà et ne sont pas éloignés du moment où ils vous renieront. Nous avons trop de confiance en la justice et en l'impartialité de ceux de nos concitoyens anglais que vous cherchez à corrompre et à qui vous voulez apprendre à nous haïr, et si vous, Messieurs du *Liberal*, vous qui avez perdu tout respect humain, respect pour les autres, respect pour vous même, vous n'êtes pas assez intelligents ou assez clairvoyants pour comprendre qu'à chacun des numéros de votre journal vous sonnez le glas funèbre de votre dignité d'homme en même temps que de l'influence politique que vous croyez avoir, mais que vous n'avez jamais eue, si, dis-je vous n'avez pas compris cela, allez, continuez, persèverez dans votre œuvre impie et anti-civilisatrice, plus nombreux et indignes seront vos écarts, plus votre chûte sera proche et terrible ! Nous, je vous le repète, nous vous lirons en riant de votre impuissance, et chacun de vos abus, chacune de vos insultes glissera sur notre résolution de continuer à être dignes, et de notre Passé et de la protection du Drapeau Britannique que vous injuriez tous les jours, tout en protestant hypocritement de votre dévouement pour lui. Ce que nous voulons c'est la Paix, ce que vous prêchez dans chacune de vos lignes, c'est une guerre fratricide, je vous l'ai dit déjà. Puisse votre voix ne pas être entendue ? Puisse vos efforts se briser contre la réprobation de ceux même que vous croyez vos plus fidèles. *Là repose l'avenir du pays !*

Faites preuves de franchise au moins une fois, et répondez aux trois questions suivantes :

Que voulez-vous ? Que nous reprochez vous ? Quel est votre but ?

Faites un effort pour manquer à vos habitudes de mensonges, et soyez franc si vous le pouvez. Si la honte que vous éprouvez de vous même est plus forte que votre audace ou votre détermination, et que votre cynisme si grand qu'il puisse être ne soit pas à la hauteur de la tâche que je vous demande d'accomplir, en un mot, si, honteux de vous même, vous n'osez pas répondre, je me charge de le faire, moi, car il faut enfin que l'on sache à quoi s'en tenir sur votre compte, et que le pays entier juge de vous et de nous.

Je ne sais encore pour lequel de nous seront vos prochaines récriminations ordurières, je suis impatient de savoir si vos ressources en critique infâme sont épuisées Il vous sera pourtant difficile je crois d'être plus monstrueux que dans votre numéro du 18 octobre. Après avoir jeté la boue à la face de toute une population que vous voulez chercher à flétrir en vous abritant lâchement derrière les droits du journaliste, vous accablez de calomnies insultantes le Chef du Gouvernement de notre Province, vous n'épargnez rien de vos invectives à l'Honorable M. Archibald, et oubliant le respect sacré que vous devez au Représentant direct de Notre Reine, vous donnez cours à l'expression de votre mécontentement de le voir suivre une Politique sage et impartiale. Plein de parti pris et de partialité vous même, vous vous étonnez que notre Lieutenant-Gouverneur soit plus honnête homme et plus digne dans ses actes que vous dans votre rédaction. Cela est tout naturel, le contraire m'eut profondément étonné : comment pourriez-vous aimer ce qui est bon, juste et sincère ? Ce que vous admirez vous, ce sont les acteurs à qui vous choisissez les rôles ; je veux parler de la crapule des rues. Vous écrivez la pièce et la regardez jouer toujours abrité derrière votre journal. Auteur et acteurs, vous êtes bien dignes les uns des autres ! Seulement il me semble que vous n'avez pas été assez froids dans vos nombreuses défaites, l'insuccès vous échauffe la tête ; c'est sans doute pour cela que certaine effigie fut brulée l'an dernier dans les rues de Winnipeg, que plusieurs de nos métis ont été assommés sans merci, ne pouvant se défendre un contre dix, quelquefois contre vingt de vos dignes amis, qu'enfin l'attorney-général Clarke fut l'objet d'un scandale inoui et sans précédents dans l'histoire d'un pays civilisé. Et vous vous intitulez les Loyaux et nous appelez Rébelles !

......Pouvez-vous donc reprocher une seule de ces infamies à notre Population Française ou Métisse ? Je vous défie de trouver une seule lacheté dont vous puissiez loyalement

l'accuser. Oh! je sais ce que vous allez me répondre à cela, mais je sais aussi ce que le future vous apprendra.

Eh bien, malgré vous, malgré votre haine et votre colère, nous resterons toujours les même que depuis la naissance politique de notre jeune Province et depuis l'arrivée de celui qui est pour nous l'Envoyé et le digne Représentant parmi nous de Sa Majesté la Reine! Nous l'aimerons et le respecterons comme tel, tant que ces actes seront ce qu'ils ont été par le passé, nous serons fidèles au Drapeau qui est pour nous le symbole de l'autorité et de la constitution Britannique, et, si ce Drapeau est jamais menacé, si nos libertés et nos droits courrent le moindre risque, nous verrons lesquels, Loyaux ou Rébelles sauront répondre le plus noblement à l'appel de la Patrie; En disant Loyaux ou Rébelles, (je veux dire persécuteurs ou persécutés); Et, si ce moment arrive vous verrez ce dont nous sommes capables, et lesquels de vous ou de nous sauront donner l'exemple d'un vrai patriotisme et d'un courage éprouvé.

Je vous dis au revoir, Messieurs du *Liberal*, car je suppose que nous aurons quelquefois affaire ensemble. En attendant restez bien assurés que j'aurai l'œil sur vous et sur vos futures inepties littéraires.

L. F.

Un de ceux qui ont dépassé les apôtres du « Liberal »

ST. BONIFACE.

JEUDI 2 NOVEMBRE, 1871.

L'Expedition en decouverte.

Dès le vendredi après midi, 6 octobre courant, une organisation de cavaliers se formait parmi la population française du côté de St. Boniface dans le but d'aller explorer la prairie au sud ouest du fort Garry et mettre les établissements de la rivière Assiniboine à l'abri d'un coup de main. Mais, comme après réflexion, ceux qui se trouvaient en tête, entr'autres MM. C. Nolin et E. de Lajimodière, crurent préférable d'attendre la levée en masse de la population française qui venait de recevoir la Proclamation de Son Excellence, on différa de se présenter aux autorités militaires jusqu'au dimanche. L'union qui fait la force devait d'abord s'établir; elle était essentielle.

Le dimanche arriva; toute la nation française par ses chefs offrit ses services à l'autorité légitime pour la défendre et repousser l'envahisseur. Ils furent gracieusement acceptés. Dès le soir au comptait déjà sur 50 ou 100 cavaliers. MM. Riel, Royal, Dubuc, A. Lépine, C. Nolin, de Lajimodière, P. Parenteau, etc. travaillaient activement. Dans la nuit du samedi M. Th. Harrison, père, vieillard d'une vigueur peu commune, était parti avec des instructions de M. C. Nolin; il arrivait à la Pointe de Chênes à l'heure de l'office divin, entendait la messe, repartait aussitôt pour revenir à la tête de tous les hommes disponibles de sa paroisse.

Le lundi, S. E. le Lieut.-Gouverneur, qui avait reçu des offres semblables des paroisses de l'Assiniboine, fesait savoir qu'il n'acceptrait que 30 cavaliers de St. Boniface auxquels il en adjoindrait 20 de St. François Xavier ou Prairie du Cheval Blanc. L'organisation militaire était laissée aux hommes qui convinrent et demandèrent de se constituer comme dans les guerres de la prairie. Chaque peleton de dix cavaliers eut son capitaine. Les instructions furent données aux capitaines Royal et Breland; celui-ci fut déclaré guide. Dans la marche, ce furent les capitaines de peleton qui eurent le commandement, établirent la discipline et veillèrent sur leurs hommes. Avec M. de Lajimodière étaient l'hon. M. Royal, M. P.P. orateur de la Chambre d'Assemblée, M. Jos. Dubuc. M. P.P., M. A. Chartrand qui, furent les seuls canadiens de toute l'expédition. Le reste était exclusivement composee de métis français.

Il y eut quelques difficultés à s'équiper et à obtenir les armes, ammunitions et rations nécessaires: cependant, les trois compagnies de St. Boniface, Ste Anne de la Pointe de Chênes et de St. Norbert furent les premières prêtes et s'ébranlèrent le mardi à midi. Il circulait en ce moment le bruit que 900 féniens venaint le long de la montagne de Pembina faire une descente sur l'Assiniboine.

La première étape fut de 20 mille; on campa à la traverse de la rivière à St. Frs. Xavier. Dans la matinée, les compagnies de cette paroisse nous rejoignirent at bientôt après déjeuner, l'ordre fut donné de se mettre en selle. La seconde étape était plus longue que la première et devait se faire à travers la prairie brulée. Les sources de la rivière Sale furent traversées et on alla planter les tentes sur les bords d'un lac marécageux où les chevaux trouvérent de l'eau et du foin en abondance. Dans la nuit, le temps devint mauvais; il soufla un vent violent du Nord; la pluie puis la neige vinrent bientôt tremper hommes et bêtes jusqu'aux os. Neanmoins la gaieté était génerale, surtout chez les hommes de la Point de Chênes. Le descendant du français a gardé intacte la bonne humeur proverbiale du soldat français.

L'escadron se mit en marche avec la neige et la pluie dans le dos. La tête de la colonne vint frapper dans l'après-midi les bords de la Rivière aux Ilets de Bois, après une course non interrompu de 36 milles environ. Sept ou huit émigrés, qui se sont obstinés depuis l'été dernier à s'etablir à cet endroit de la Réserve des Métis, eurent grande peur à notre arrivée. Ils se croyaient à la veille d'être scalpés. Nous les rassurâmes promptement, et bientôt il virent qu'après tout nos métis étaient de braves et bonnes gens, gais, aimant la paix, hospitaliers, indignement calomniés, et pas du tout féniens ni anthropophages. Si nos hommes commirent des dégâts ce fut uniquement aux dépens des perdrix, des faisans et des poules de prairie.

Dans la soirée, il y eut conseil des chefs; les hommes prêtèrent serment d'allégeance en plein air, et on fit appel aux gens de bonne volonté pour le service d'éclaireurs en avant et sur les ailes de la colonne. Il y eut l'embarras du choix. MM T. Vaudry, B. Boucher et J. Dubuc eûrent mission de se rendre à quarante milles du côté de St. Joseph de Pembina. MM. St. Germain, Vermette et Nolin se dirigèrent vers la montagne et deux autres descendirent vers le sud est, avec ordre de se repiier après avoir reconnu le danger s'il y en avait.

Ces hardis cavaliers partirent le lendemain au point du jour; le reste du camp s'ébranla et vint attendre le retour de ses éclaireurs sur les bords de la rivière Tabac.

Le lendemain, samedi, inaction complète. Vers le soir arrivèrent les derniers éclaireurs de St. Joseph qui avaient parcouru plus de 84 milles de pays dans leur course. La journée se passa à faire la chasse et des courses les plus amusantes du monde. La dernière fut celle des *trotteurs* attelés. aux charrettes fesant l'office de trains d'équipage et de fourgons.

Le dimanche au matin, les rapports reçus étant de la nature la plus satisfesante, ordre fut donné de tourner bride et de revenir au fort Garry en se dirigeant obliquement vers la Rivière Rouge. L'escadron était à peine parti que M Francis Nolin, intrépide et excellent chasseur, attaquait un magnitique ours noir de cinq ans, et le tuait. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'il y eut festin, d'autant plus que les provisions tiraient sur la fin.

La colonne fit plus de 40 milles à travers la prairie noire et brulée sans descendre de cheval. Dans l'après-midi le vent N. E. amena une pluie froide qui fouettait la face, et vers la brune nous campions gaiement et humidement sur les bords -de la rivière Sale, à une vingtaine de milles de la Rivière Rouge, à l'endroit connu sous le nom d'hivernement de Landry. Nous y trouvâmes une famille d'émigrés, Parker, établis là depuis cette été.

Le lundi à midi, nous venions camper un instant près de la demeure de l'hon. M. Hamelin qui invitait à dîner chez lui MM Breland, Royal et C. Nolin, et deux heures après toute la colonne deux par deux rentrait au trot dans le fort, en face de la residence de S. E. le Lieut.-Gouverneur. Son Excellence sortit et après que l'ordre fut rétabli dans les rangs, adressa à l'escadron d'éclaireurs ainsi qu'à la compagnie du capitaine Cunningham, revenu d'une pareille expédition au Portage, ses remerciements les plus chaleureux dans les deux langues. Les hommes accueillirent ces paroles avec le plus grand enthousiasme. Ils méritaient ces éloges; comme soldats, comme cavaliers, peu leur sont égaux.

Dans l'après-midi la colonne fut débandée, et chacun s'en retourna, content, fier et heureux.

Tel est l'historique abrégé de cette expédition qui a eu pour effet de tranquiliser le pays sur le danger qu'on prétendait devoir venir de ce côté de la Province.

Les imputations du "Liberal."

Dans notre avant dernier numéro, nous signalions les imputations calomnieuses du *Libéral* contre M. Riel et les Métis en général. La feuille en question s'appuyait sur l'affidavit d'un certain François Charrette, commis du Dr. Schultz. Nous disions que toute une paroisse pouvait démentir ces assertions mensongères et odieuses. Ce démenti vient d'être donné péremptoirement par plusieurs citoyens honnêtes de St. Norbert. Nous n'avons guère besoin de longs commentaires. Les documents que nous publions plus bas parlent assez par eux-mêmes.

Dans son affidavit, Charrette jure qu'à St. Norbert, le dimanche, 8 octobre, avant la messe M. Riel aurait dit à un certain nombre de Métis assemblés à la porte de l'Eglise, que O'Donoghue étant prisonnier à Pembina, il fallait faire des efforts pour aller le délivrer. En face des faits, lorsqu'il est notoire pour tous ceux qui ont voulu voir, que M. Riel avait préalablement à cette date, travaillé dans un sens tout contraire, il est presque dégoutant d'avoir à refuter de pareilles calomnies. Cependant, dans l'intérêt de la vérité, et pour ouvrir les yeux à ceux de nos ennemis qui ont assez d'honnêteté pour ne pas refuser de voir, nous publierons les deux affidavit qui suivent, assermentés par des hommes respectables et dignes de foi. Le premier est signé par quatre personnes qui sont arrivés à la porte de l'Eglise de St. Norbert avec M. Riel et sont restés avec lui jusqu'au moment de la messe. Ils auraient par conséquent entendu les paroles allégués par Charrette, si M. Riel les eut prononcées.

Voici l'affidavit A.

PROVINCE DE MANITOBA, }
Comté de Provencher, }

Les soussignés apparurent devant moi, et étant dûment assermentés, firent la déclaration suivante, à savoir:

Que le 8 octobre dernier, le dimanche avant la messe nous sommes arrivés avec M. Louis Riel, à la porte de l'Eglise de St. Norbert, jusqu'à l'heure de l'office divin. M. Riel est resté avec nous, invitant ceux qui étaient présents et avaient des chevaux à leur disposition à se rendre à cheval et avec leurs armes dans l'après-midi du même jour en face du Fort Garry, pour saluer le Lieutenant-Gouverneur et lui offrir leurs services; que depuis son arrivée jusqu'à l'heure de l'office, il s'est occupé à faire des arrangements pour que nous fussions en face du dit Fort Garry vers 4 heures de l'après-midi, et les soussignés deplus déclarent et témoignent qu'ils ont entendu lecture du serment d'un nommé François Charette, publié dans le *Manitoba Liberal*, imputant à M. Louis Riel des paroles ou expressions d'une nature à mettre en doute la loyauté de ce Monsieur, et attestent et déclarent que telle imputation est gratuite, fausse et malicieuse, et que la conduite de Monsieur Riel a été des plus loyales. Que Dieu nous soit en aide.

sa
PIERRE x PARENTEAU,
marque
sa
PIERRE x VERMETTE,
marque
sa
FRANÇOIS x ROY,
marque
sa
ANTOINE x VERMETTE.
marque.

JOSEPH LEMAY,
Président de la Cour des
Sessions Inférieures, pour le dit
Comté Provencher.

Les signataires du second affidavit étaient présents lorsque M. Riel a parlé et ont entendu ses paroles. Le document est à peu près de même teneur que l'autre.

Affidavit B.

PROVINCE DE MANITOBA, }
Comté de Prevencher. }

Les soussignés apparurent devant moi et étant dûment assermentés firent la déclaration suivante, à savoir:

Que le 8 octobre dernier, étant arrivés à la porte de l'Eglise de St. Norbert avant la messe, nous avons vu là M. Louis Riel, et l'avons entendu inviter ceux qui étaient présents et avaient des chevaux à leur disposition à se rendre, à cheval et avec leurs armes, dans l'après-midi du même jour, en face du Fort Garry, pour saluer le Lieutenant-Gouverneur et lui offrir leurs services; que depuis notre arrivée jusqu'à l'heure de l'office, M. Louis Riel s'est occupé à faire des arrangements pour que nous fussions en face du dit Fort Garry vers 4 heures de l'après-midi, pour nous conformer à telle proposition.

Et les soussignés deplus déclarent et témoignent qu'ils ont entendu lecture du serment d'un nommé François Charette, publié dans le *Manitoba Liberal*, imputant à Monsieur Louis Riel des paroles et des expressions d'une nature à mettre en doute la loyauté de ce Monsieur, et attestent et déclarent que telle imputation est gratuite, fausse et malicieuse, et que la conduite de Monsieur Riel a été des plus loyales. Que Dieu nous soit en aide.

sa
THÉOPHILE x JETTÉ,
marque
sa
JOSEPH x DELORME,
marque
sa
JOSEPH x LAMBERT,
marque
RAPHAEL BELLEFEUILLE,
sa
JOSEPH x LANDRY,
marque
sa
CYRILLE x LALIBERTÉ.
marque.

Assermenté devant moi, à St. Norbert, ce premier jour de Novembre, A. D., 1871.

JOSEPH LEMAY,
Président de la Cour des
Sessions Inférieures pour
le Comté Provencher.

Maintenant, on voit ce que valent les assertions du *Libéral*. Il a fait beaucoup d'insinuations du même genre contre les Métis et contre M. Riel, et veut les trouver rebelles quand mêmes. Voulant donner un semblant de plausibilité à ses affirmations, il a cru qu'un affidavit ferait l'affaire. Mais il a eu tort de prendre une circonstance où tant de personnes se trouvait présentes.

Puisque nous sommes aux réfutations, nous releverons une autre assertion du *Libéral*. Ce journal affirme, dans son numéro du 18 octobre, que le Révérend M. Ritchot aurait offert au Gouverneur, de lui garantir la loyauté des Métis si Son Excellence voulait donner 64 milles carrés de terre, à la Rivière Sale pour l'Eglise de St. Norbert. La chose est tellement fausse et absurde que nous n'avons pas cru devoir la contredire, dans le temps, pensant que le *Libéral* n'avait pas même un seul lecteur assez stupide pour croire un tel avancé. Mais comme il continue à servir de pareil plats à ses abonnés, il faut supposer qu'il connait son monde, ou qu'il a une bien triste idée de ceux à qui il s'adresse.

Beau sentiment.

Il est beau de voir la sympathie universelle pour les incendies de Chicago. Cette sympathie se manifeste par des souscriptions considérables qui se font rapidement dans toutes les villes d'Amerique et dans un bon nombre de cites d'Europe. En Angleterre, en Allemagne, en France même où le paiement de l'indemnité prussienne pèse si fort sur le peuple, la voix de la charite s'est fait entendre, et des sommes élevées sont souscrites et envoyés aux malheureuses victimes de l'incendie.

Nous avons eu le plaisir de serrer la main à un de nos compatriotes, M. A. C Larivière, de Montreal, arrivé par la diligence de vendredi dernier. M. Larivière vient à Manitoba comme Agent des Terres de la Couronne, sous M. McMicken Homme intelligent, laborieux et habitué aux affaires, M. Larivière ne pourra manquer de remplir d'une manière habile et à la satisfaction de tous la position si importante qui lui est confiée.

L'Honorable M. Royal, Surintendant des Ecoles, section catholique, est parti le 29 ult. pour visiter les écoles du District de Marquette. Il a dû se rendre d'abord à St. François Xavier, puis à la Baie St Paul, et delà au Lac Manitoba. L'Hon. Surintendant doit visiter chaque arrondissement scolaire et voir à ce que toutes les écoles soient organisées et fonctionnent suivant les principes du bill passé à la dernière session.

M. Provencher est parti en même temps pour visiter les différentes parties du pays, examiner les terres et faire rapport.

Les récentes affaires féniennes ont décidé le gouvernement du Canada à envoyer à Manitoba 200 hommes de troupes, dont 100 de Québec et 100 d'Ontario. Ils doivent maintenant être en route et sont attendus ici vers le 10 courant. Le gouvernement de Washington, sur représentation du Consul Taylor, a permis de faire passer l'expédition sur le territoire Américain, mais il parait qu'elle vient par le chemin du Lac des Bois.

Une grande quantité de fret est arrivé ces jours derniers dans des wagons trainés par des bœufs.

Le Lieutenant-Colonel Osborne Smith. Député Adjudant Général de la Milice et

arrivé vendredi dernier. Il est chargé dorganiser la milice de la Province.

Le même jour arrivait le Major P. Gerraghty, qui doit agir comme Officier d'Ordonnance du Lt. Colonel Smith.

Windsor a été visité par un feu considérable le 12 octobre dernier. Le Bureau de Poste et un grand nombre d'autres bâtisses ont été détruites. Les pertes sont évaluées à plus d'un demi million de piastres.

Les poteaux du télégraphe sont posés jusqu'à Winnipeg. Ils n'attendent plus que les fils.

Le Bureau de Poste est changé de place, et se trouve maintenant dans la bâtisse voisine, ci-devant occupée par le *Manitoban.*

Le *Manitoban* a transporté ses bureaux dans la longue bâtisse nouvellement construite par M. McDermot, sur la même rue.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

Les élections des délégués au Conseil Général ont eu lieu et se sont passées paisiblement. En certains endroits les radicaux ont eu la majorité. Ailleurs ce sont les républicains modérés, où ies conservateurs Les Bonapartistes ont éte battus presque partout.

Gambetta a été défait.

La majorité générale est en faveur de l'administration actuelle et de Thiers.

On dit que Casimir Périer va succéder à Lefranc comme Ministre des Finances.

L'indemnité doit être soldée par paiement de 8,000,000 de francs tous les quinze jours. Six départements doivent être évacués par les troupes Allemande. 30,000 hommes seulement resteront jusqu'au paiement entier de l'indemnité.

Une insurrection a eu lieu en Algérie, et le gouvernement va être obligé d'y envoyer des troupes.

ANGLETERRE.

L'incendie de Chicago cause beaucoup d'excitation, et de fortes sommes sont souscrites pour venir en aide aux victimes de cette catastrophe.

Une grande assemblée a eu lieu à Dublin, pour demander l'amnistie des prisonniers féniens.

Une rumeur dit qu'un traité de commerce doit être conclu entre la Grande Bretagne, le Nord de l'Allemagne et les Etats-Unis.

ALLEMAGNE.

Les difficultés relatives au traité des Douanes pour l'Alsace et la Loraine sont résolues, et le traité a été ratifié le 13 octobre.

Bismark consent à décharger les banquiers français qui se sont portés garants pour l'indemnité et accepte comme suffisante la garantie de Thiers et de Pouyer-Quertier.

DECES.

A St. Boniface, hier, 1er Novembre, à l'âge de 37 ans et 8 mois, Dame Matilde Gamache, épouse de M. Francis Aymond, Capitaine de l'*International*. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux et quatre enfants inconsolables.

La sépulture aura lieu demain (vendredi) à 9 heures et demie A. M.

TROUVE.

A la Petite Pointe de Chêne, près de la ferme de M. Louis Thibeault, un bœuf barré brun La personne à qui il est appartient est priée de venir le réclamer au plus tôt et payer les frais.

MAXIME DUMAIS,
Petite Pointe de Chêne.

Bureau des terres du Canada.

AVIS.

LE soussigné donne avis au Public qu'il a été nommé AGENT DES TERRES DE LA PUISSANCE pour Manitoba, et qu'il en commencera les fonctions aussitôt que ses bureaux seront installés.

Il désire en même temps faire comprendre à la population dans l'accomplissement de ses devoirs, il remplira en autant qu'il en est chargé les conditions, obligatoires et clauses de l'Acte de Manitoba au sujet des terres publiques, dans leur esprit et dans leurs lettre, que justice impartiale sera rendue à tous.

G. McMICKEN,

Agent des Terres de la Puissance du Canada.

Winnipeg, 26 Octobre 1871. j-n-o.

PROCLAMATION.

PROVINCE DE MANITOBA.

[L.S.] Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

(Signe,)

ADAMS G. ARCHIBALD.

A tous ceux que les présentes peuvent concerner :

Salut :

A nos très-aimés et fidèles membres élus pour servir dans l'Assemblee Législative de notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une assemblée de notre Assemblée Législative, qui devait se tenir et avoir lieu, en notre ville de Winnipeg, le vingt-huitième jour de Juin, et à chacun de vous,

ATTENDU que l'assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le 12ème jour du mois d'Octobre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses clauses et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présénts, au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Assemblée Législative de notre Province, en notre ville de Winnipeg, jeudi, le vingt-troisième jour du mois de novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

En Foi de Quoi nous avons fait rendre nos présentes lettres-patentes, et a icelles fait apposer le Grand Sceau de Manitoba. Témoin notre fidèle et bienaimé l'Honorable Adam George Archibald, Lieutenant-Gouverneur de notre Province de Manitoba, membre de notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement à Silver Heights, ce 3ème jour de juillet, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-et-onze; de notre règne, la trente-quatrième.

Par Ordre,

THOS. HOWARD,
Secrétaire Provincial.

RESERVE DES METIS.

M. NORBERT NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il réclame le terrain suivant : 24 chaines de largeur de chaque côté de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre Augustin Nolin et André Naud.

2o A la rivières des Sources, 24 autres CHAINES entre Augustin Nolin et Auguste Harrison, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f

Terres des Ecoles.

AUNE réunion de la 18e division ou arrondissement tenue le 14 du courant et dont avis avait été duement donné, A. Logan écr. fut élu President et W. G. Fonseca écr. secrétaire.

Il fut résolu à l'unanimité que la 18e division aurait besoin de 12 sections de terrain lesquelles formeront un carré autant que possible, et qui sera borné à l'Ouest par la ligne Est du claim de la Paroisse St. James, au Sud et à l'Est par la ligne d'arrière des lots de l'arpentage actuel, et borné au Nord par une ligne tirée de telle manière qu'elle renfermera les 12 sections réclamées.

Il fut aussi résolu que le secrétaire reçoive instructions de mettre à exécution l'objet de l'assemblée.

(Signé), W. G. FONSECA,
Secrétaire.

3f.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.

(LIMITEE.)

AVIS.

QUELQUES actions non encore prises de la dernière émissions de Stock sont maintenant sur le marché. Les personnnes qui désireraient en acquérir pourront s'adresser au Secrétaire.

ALEXANDRE BEGG,

A l'Office de A. G. B. Bannatyne.

COMPAGNIE DE BRASSERIE DE MANITOBA.

(LIMITEE.)

AVIS.

TOUTES personnes qui ont reçu de l'orge de semence de la Compagnie de Brasserie, sont par le présent notifiées de la rapporter à la Brasserie, suivant l'engagement, ou la chose va être remise entre les mains d'un avocat pour collection.

ALEXANDRE BEGG,
Secrétaire.

RESERVE DES METIS.

M. AUGUSTIN NOLIN, de la POINTE DE CHENES, donne avis qu'il a pris et qu'il réclame le terrain suivant : 24 chaines de largeur de chaque côté de la Rivière la Seine, au PIED DE LA TRAVERSE, entre J. Bte. Lapointe et Norbert Nolin.

2o. A la Rivière des Sources, 24 autres chaines de largeur, entre Norbert Nolin et Francis Nolin, sur la rive droite de la rivière.

Pointe de Chênes, 17 Octobre, 1871. 6f.

Preparez vous pour l'hiver.

POÈLES DE CUISINE

Grands et petits avec Fourneaux de toutes variétés.

POÈLES DE SALON

CHEZ

JAMES H. ASHDOWN

AU

MAGASIN DE FERBLANTERIE.

FOURNEAUX DE FFRME.

BOUILLOIRES À PEMMICAN.

Chaudières ! Chaudières ! Chaudières !

BOUILLOIRES À THÉ,

BOUILLOIRES DE CUIVRE,

Etc., etc., etc.

JAMES H. ASHDOWN.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Americain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnes, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

HOTEL DAVIS, WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Propriétaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du Métis, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

BUREAU DE SANTÉ.

Winnipeg, 8 *Septembre* 1871.

Le Bureau de Santé nommé en vertu de l'Acte de santé et de quarantaine de 1868 a nommé les Docteurs Turver et Paré pour inspecter les differentes maisons de la ville et des environs, et en faire rapport aussitôt au Bureau ; Attendu que la présence des fièvres typhoïdes de la pire espèce dans la ville, il est décidé d'adopter les mesures préventives les plus strictes.

THOMAS HOWARD,
Secrétaire du Bureau de Santé.

JAMBONS !

EPAULES !

LARD !

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantité de LARD viennent d'etre reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au débarcadère du "Selkirk."

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement reduits.

HILL, GRIGGS et Cie.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

L'ÆTNA.

Compagnie d'Assurance sur la vie de Hartford, Conn.

Incorporé A. D. 1860.—A commencé des affaires en Canada en 1850.

Actif accumulé 1er Sept. 1870, au-delà de	$15,000,000
Revenu annuel	6,000,000
Surplus, sur le passif, près de	3,000,000
Deposé entre les mains du gouv. Canadien	100,000
Déjà payé à des Veuves et à des Orphelins en Canada, près de	150,000

R. SIMPSON,
Agent pour Manitoba.

Winnipeg, 19 juillet, 1871, j-n-o.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donne que la soussignée a pris pour sa part des terres octroyées aux Metis, a partie du lot 754 qui se trouve inoccupee ; le teut en autant que les droits de qui que ce soit n'en sont affectés.

MARGUERITE CONNOLLY.

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneur, à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du Metis, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

Winnipeg, 22 Juin 1871.

aa.

1871. 1871.

St. Paul

AU

FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......	$28.50	En argent américain.
Seconde classe......	25.00	
Fret par 100 lbs......	4.00	

Enfant entre les âges de quatre à douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

G. H. KELLOND,

MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la satisfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du MANITOBAN, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1 m.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

WM. CHAMBERS.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,—Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boîtes à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Médecines brevetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

SAMUEL FOWLER,

WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.

6m.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMES,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg 23 Juin 1871.

L'ÆTNA.

Compagnie d'Assurance sur la vie de Hartford, Conn.

Incorporé A. D. 1860.—A commencé des affaires en Canada en 1850.

Actif accumulé 1er Sept. 1870, au-delà de	$15,000,000
Revenu annuel..............................	6,000,000
Surplus, sur le passif, près de..............	3,000,000
Déposé entre les mains du gouv. Canadien	100,000
Déjà payé à des Veuves et à des Orphelins en Canada, près de..............	150,000

R. SIMPSON,
Agent pour Manitoba.

Winnipeg, 19 juillet, 1871, j-n-o.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné que la soussignée a pris pour sa part des terres octroyées aux Metis, la partie du lot 754 qui se trouve inoccupée ; le tout en autant que les droits de qui que ce soit n'en sont affectés.

MARGUERITE CONNOLLY.

M. R. Bellefeuille.

DESIRE informer le public qu'il a fait des améliorations à sa boutique de tanneu. à St. Norbert, et qu'il est prêt à satisfaire avec promptitude et le plus grand soin, ceux qui voudront lui donner des commandes. Le cuir qui sort de son établissement est de première qualité.

JAMBONS !

ÉPAULES !

LARD !

UN lot choisi de JAMBONS PREPARES AU SUCRE, D'EPAULES, ainsi qu'une grande quantité de LARD viennent d'etre reçus par le "Selkirk," et sont offerts en vente au débarcadère du "Selkirk."

Ces marchandises ont été légèrement mouillés, et seront vendues à des prix extrêmement réduits.

HILL, GRIGGS ET CIE.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix,

12 Juin, 1871. 6-m

BUREAU DE SANTÉ.

Winnipeg, 8 *Septembre* 1871.

Le Bureau de Santé nommé en vertu de l'Acte de santé et de quarantaine de 1868 a nommé les Docteurs Turver et Paré pour inspecter les différentes maisons de la ville et des environs, et en faire rapport aussitôt au Bureau ; Attendu que la présence des fièvres typhoïdes de la pire espèce dans la ville, il est décidé d'adopter les mesures préventives les plus strictes.

THOMAS HOWARD,
Secrétaire du Bureau de Santé.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,

GREFFIERS,

NOTAIRES.

—ooo—

Factums,

ROLES D'EVALUATION,

Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,

Cartes d'affaires,

Circulaires,

LETTRES FUNERAIRES.

—ooo—

CARTES

DE VISITES,

D'ADRESSES,

DE COMMERCE,

ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,

BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.